

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 01/2026

Travaux de réparation des ouvrages d'art au niveau des écluses de Kheireddine au Lac Nord de Tunis

La Société Al Buhaira de Développement et d'Investissement « Al Buhaira Invest » se propose de lancer un Appel d'offres pour la réalisation des **travaux de réparation des deux ouvrages d'art au niveau des écluses de Kheireddine au Lac Nord de Tunis**.

Les travaux en question consistent notamment en la réhabilitation et le renforcement de deux ouvrages d'art construits au-dessus des portes des écluses, chacun d'une largeur de 2,70 m et d'une longueur de 36,50 m.

Les Entreprises agréées par le Ministère de l'Équipement et de l'Habitat en l'un des agréments suivants :

- VRD0 (Voirie et Réseaux Divers) – Entreprise générale, catégorie 2 ou plus ;
- Travaux routiers, spécialité R0, catégorie 2 ou plus ;
- Travaux routiers, spécialité R3, catégorie 2 ou plus ;
- Travaux d'entretien et de réparation des ouvrages d'art, catégorie R7.

Peuvent retirer le dossier d'Appel d'offres au siège de la Société Al Buhaira Invest (Cellule de contrôle des marchés), sis à : Rue du Lac Rodrigo de Freitas – Les Berges du Lac Nord de Tunis, et ce, **moyennant le paiement de la somme de 200 Dinars Tunisiens non remboursable**.

Les offres doivent parvenir, au siège de la Société Al Buhaira Invest, sous pli cacheté et scellé, au nom de Monsieur le Directeur Général, ne portant que la mention « **Ne pas ouvrir / Appel d'offres N°01/2026 pour la réalisation des Travaux de réparation des deux ouvrages d'art au niveau des écluses de Kheireddine au Lac Nord de Tunis** ».

La date limite de réception des offres au siège de la société est fixée au **Jeudi 01 Octobre à 10H.00**, le Cachet du Bureau d'Ordre de la Société Al Buhaira Invest faisant foi.

La séance d'ouverture des plis est publique. Elle aura lieu, conformément aux conditions prévues par le cahier des charges, **Jeudi 01 Octobre à 10H.30** au Siège de la Société Al Buhaira Invest.

La validité des offres est fixée à **cent-vingt (120) jours** à compter du lendemain de la date limite de remise des offres.

Les offres doivent, sous peine de nullité, être présentées conformément aux dispositions mentionnées au cahier des charges afférent au présent Appel d'offres.

Toute offre parvenue après délai et/ou non conforme aux clauses du cahier des charges ne sera pas prise en considération.